



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 27 juillet 2010
19 heures 00

DL/VC

N° 001076

Contrat urbain de
cohésion sociale -
programme d'action
2010

Le mardi 27 juillet 2010 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint) représenté par M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale) représentée par Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal) représenté par Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ABSENTS : M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au conseil municipal la délibération n°451 du 23 mars 2007 qui a approuvé la convention cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) qui fait suite à la convention d'objectif politique de la ville.

Les principaux objectifs de ce contrat sont :

Améliorer l'habitat et le cadre de vie des habitants.

Favoriser le développement économique.

Développer l'action éducative.

Renforcer la citoyenneté, lutter contre les discriminations, favoriser l'égalité des chances.

Renforcer la lutte contre la délinquance.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ces objectifs que les projets suivants ont été proposés par la commune à ses partenaires au titre de la programmation 2010.

Le comité de pilotage du contrat urbain de cohésion sociale réuni le 8 juillet 2010 a approuvé le programme d'action 2010, sous réserve, concernant l'association ASTIA, que celle-ci obtienne l'accord de l'Etat pour permettre la continuité de l'activité accueil jeunes. Le détail des actions retenues et financées par la commune et ses partenaires est joint à la présente.

La participation financière de la commune a des actions réalisées par des associations est la suivantes :

ASSOC.	INTITULE PROJET	MONTANT ACTION	PARTICIP. COMMUNE
MISSION LOCALE	Accompagnement à l'emploi des jeunes diplômés	8 916,00	1 700,00
CENTRE SOCIAL	Ensemble vers l'emploi	35 000,00	2 000,00
	Espace lecture	22 312,00	4 000,00
	Citoyen à part entière	12 930,00	1 000,00
	Lutte contre l'illettrisme	94 000,00	1 000,00
ASTIA	Les ENAFS	52 051,00	2 000,00
	Atelier Adultes	29 550,00	2 500,00
LE GOUT DE LIRE	Lire en famille	23 290,00	1 000,00
ARIANE	Point écoute jeunes	36 000,00	14 000,00
	Des mots pour le dire	15 000,00	2 000,00
ANPEP	PADE	25 954,00	2 800,00
MJC	Création d'espace multimedia	84 450,00	17500,00
VIF	Favoriser le droit des femmes	7 129,00	500,00
AMAV	Accueil et aide aux victimes	9 110,00	2 070,00
ZOOMY	Graph'it	3 200,00	1 000,00
TOTAL		458 892,00	55 070,00

Deux actions (Partage et échange autour de manifestations littéraires le Goût de Lire et accès aux nouvelles technologies communication pour tous le Centre Social) ne seront pas financées par la commune sur les crédits politique de la ville

La commune assurera, pour sa part, le financement de l'équipe opérationnelle pour le suivi et la mise en œuvre du contrat urbain de cohésion sociale à hauteur de 53 400,00 € avec une subvention de la Région à hauteur de 6 200,00 € et du Conseil Général à hauteur de 3 000,00 €

Le plan de financement prévisionnel du programme d'actions est le suivant (cf tableaux en annexe° :

Ville	99 270,00 €
Ville - hors politique de la ville	6 000,00 €
Etat	33 500,00 €
Etat - hors politique de la ville	45 027,00 €
Acsé bop 104 (Etat)	28 834,00 €
Département	29 400,00 €
Département - hors politique de la ville	25 116,00 €
Région – crédit politique de la ville	21 000,00 €
Région - hors politique de la ville	31 000,00 €
Europe	37 250,00 €
Caisse d'Allocations Familiales	19 000,00 €
Mutualité Sociale Agricole	2 500,00 €
Autres dont reste à financer	187 815,00 €
Total	565 712,00 €

Il est précisé au conseil que les financements proposés au comité de pilotage par chaque

partenaire devront être validés par les instances décisionnelles de chaque financeur.

Il est à noter que certaines actions ne sont pas financées à 100%. Il appartient aux associations de rechercher des financements complémentaires ou d'adapter le contenu de l'action aux financements obtenus.

Il est proposé au conseil municipal de conclure une convention avec chaque association bénéficiant d'un financement communal.

Ces conventions ont pour objet de préciser le cadre dans lequel les actions présentées seront mises en oeuvre, les engagements financiers de la Commune et les engagements de l'association

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

APPROUVE tel qu'il lui est présenté le programme d'actions 2010 arrêté par le comité de pilotage réuni le 8 juillet 2010, joint en annexe à la présente.

AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention pour chaque action.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel des actions tel qu'il est joint à la présente délibération.

APPROUVE le montant total de la dépense à la charge de la commune pour un montant de 55 070,00 € au bénéfice des associations et de 53 400,00 € pour l'action réalisée par les services municipaux subventionnée à hauteur de 9 200,00 €

DIT que ces sommes sont inscrites au budget primitif 2010, au chapitre 11 article 6745 pour les sommes versées aux associations soit 55 070,00 € et au budget général de la commune chapitre 11 pour les dépenses réalisées par les services municipaux soit 53 400,00 €

APPROUVE les conventions ci-jointes à conclure avec les associations suivantes :

- La mission locale.
- Le centre social
- Astia (aux conditions précitées).
- Le Goût de Lire en Pays d'Apt
- Ariane
- ANPEP
- Maison des jeunes et de la culture
- CIFF-VIF
- AMAV
- Zoomy

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les dites conventions.

SOLLICITE auprès des partenaires financiers du contrat urbain de cohésion sociale une subvention au taux maximum au bénéfice des associations et de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**